

Art.1. L'Eco-Tournoi des Mouettes est un tournoi national. Le numéro de dossier est leet le numéro d'autorisation est le Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBD, des règlements des Commissions Régionales de Discipline et du présent règlement.

Art 2. Le juge arbitre en présence est Christophe CAQUINEAU. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art 3. Le tournoi est ouvert aux catégories minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets, seniors et vétérans de NC à R4. **Chaque participant doit être licencié FFBD au plus tard la veille du jour de confection des tableaux de la compétition** et ne pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels à la date du tournoi.

Art 4. Les tableaux proposés sont :

Samedi : les simples hommes et les simples dames jeunes et doubles dames et doubles hommes vétérans

Dimanche : les simples hommes seniors

Art 5. Les tableaux seront joués en poules avec 2 sortants par poule. Les joueurs et joueuses seront répartis dans les tableaux de la façon suivante :

Pour les jeunes et vétérans :

- Dans un premier temps par catégorie d'âge (Cadet, minime...). Si dans chaque catégorie d'âge le nombre de joueurs est trop important ou pour un niveau de jeu plus homogène, ces tableaux pourront être scindés en fonction du CPPH.
- Si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant dans certaines catégories d'âge.
- **Un jeune a le droit de se surclasser uniquement dans la catégorie d'âge directement supérieure à la sienne (un minime est autorisé à jouer en cadet sur sa demande mais pas en junior).**

Pour les seniors :

- Les séries seront réalisées en fonction du CPPH.

Art 7. La compétition démarre à 8h et le nombre maximum de matchs est d'environ 165 le samedi et 140 le dimanche. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions entraînant un dépassement du nombre de matchs prévu. **Les inscriptions présent en compte seront celles qui auront été réglé. En ce qui concerne les doubles chaque joueur d'une paire devra avoir réaliser son inscription sinon la paire entière sera refusée. La priorité sera donnée en fonction de la date de réception de l'inscription, tout en gardant une représentativité maximale dans chaque catégorie d'âge et séries. L'inscription et le paiement sont à réaliser exclusivement sur Badnet !**

Art 8. Le montant des droits d'inscriptions est de 15€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail. Aucun remboursement ne peut avoir lieu après la date de confection des tableaux, sauf en cas de forfait justifié.

Art 9. La date limite de réception des inscriptions est le **11 janvier 2024**.

Art 10. La confection des tableaux se fera le **13 janvier 2024**. Le classement des joueurs prit en compte sera celui du **6 janvier 2024** (soit 14 jours avant la date du tournoi). En cas de force majeure, la composition des tableaux pourra être modifiée dans l'intérêt de la compétition.

Art 11. Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le Yonex AS20 en plume et Mavis 2000 en plastique.

Art 12. Les matchs seront arbitrés par les gagnants en poule et par les perdants pendant les phases finales en catégorie jeunes. Les autres tableaux se joueront en autoarbitrage.

Art 14. Les volants touchant une structure fixe seront déclarés faute au service comme dans le jeu. Les volants touchant une structure mobile seront déclarés faute en jeu et let une fois au service.

Art 15. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points. Le temps de repos entre chaque match est de 20 minutes de la fin du match à l'appel du prochain. Ce temps pourra être diminué en accord avec les joueurs concernés. Le temps d'échauffement est de 3 minutes, à partir de l'appel du match. Ce temps comprend la mise en tenue de jeu et le test des volants.

Art 17. Si un joueur est forfait, il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera dans les délais impartis (5 jours à compter de la date de la compétition) les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle Aquitaine de badminton. Dans le cas des doubles, le joueur(euse) se retrouvant sans partenaire devra indiquer à l'organisation sa volonté de se retirer du tableau ou si on lui trouve un nouveau partenaire.

Art 20. Les organisateurs dégagent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol et de détérioration du matériel.

Art 21. Toute participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.